DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.09.234

Location d'un local pour les besoins en bureaux des services du GrandAngoulême : prise à bail des locaux sis 80-84 bd de la République à Angoulême

LE VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 septembre 2019**

Secrétaire de séance : Jacques DUBREUIL

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Laïd BOUAZZA à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Joël GUITTON à François ELIE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Jean-Philippe POUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019.09.234

PATRIMOINE	Rapporteur : **Monsieur DEZIER**

LOCATION D'UN LOCAL POUR LES BESOINS EN BUREAUX DES SERVICES DU GRANDANGOULEME : PRISE A BAIL DES LOCAUX SIS 80-84 BD DE LA REPUBLIQUE A ANGOULEME

GrandAngoulême recherche un local pour répondre aux besoins de bureaux des services.

Une recherche de locaux a été faite à proximité du siège de GrandAngoulême.

Un local serait susceptible d'apporter des réponses provisoires. Il s'agit de bureaux situés au 80-84 boulevard de la République à Angoulême. Ces locaux étaient précédemment occupés par l'UDAF.

D'une surface de 100 m², les locaux sont situés au rez-de-chaussée d'un immeuble mixte sur 2 niveaux (bureaux au rdc et logements à l'étage). Ils sont composés :

- d'un grand accueil avec sas d'entrée,
- de 3 bureaux individuels (le local d'archive sur le plan n'existe plus),
- d'un grand bureau qui faisait office de salle de réunion, et de salle de détente,
- de deux sanitaires séparés, de deux entrées.

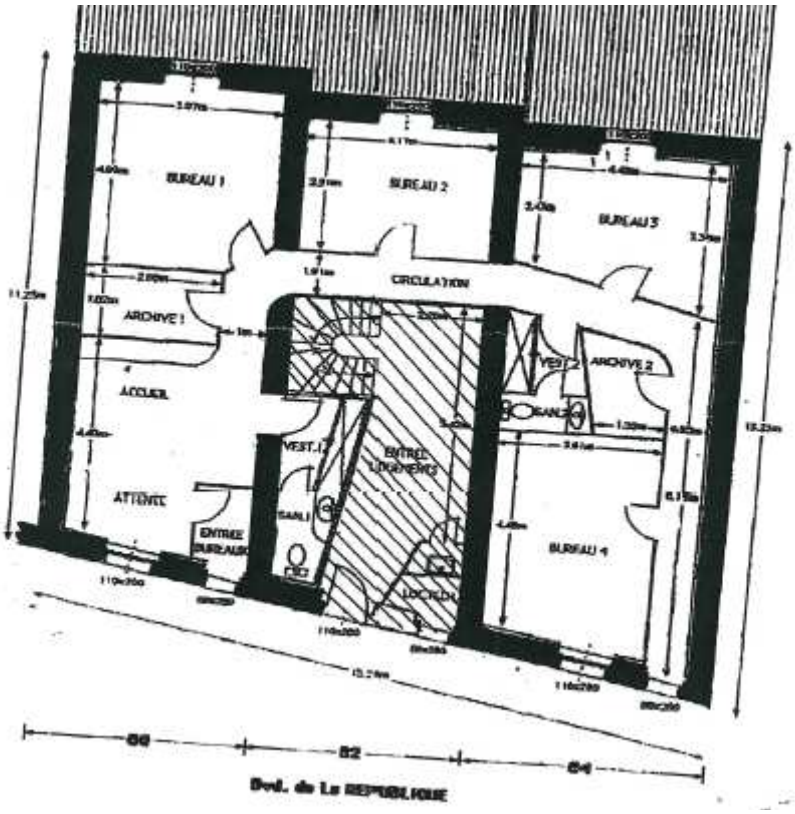

Ainsi, 6 personnes au minimum peuvent être accueillies.

Le propriétaire prend en charge des travaux à hauteur de 17 000 € (murs repeints, remplacement des chauffages dans les bureaux Nord, installation d'une climatisation réversible dans les bureaux Sud, côté rue enlèvement des châssis et installation de volets roulants, conservation du point d'eau dans la grande salle (robinet, évier, évacuation).

La location pourrait être consentie aux conditions suivantes :

- Bail de civil de 5 ans renouvelable,
- Date d'entrée : 1er novembre 2019,
- Loyer annuel de 12 500 € TTC révisable,
- Remboursement des taxes foncières pour un montant de 2 000 € par an.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la réunion de toutes les commissions du 18 septembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER le bail civil avec la SCI République dont le siège social est sis 130 rue de la Pintière à Anais (16560), pour la location des locaux sis 80-84 boulevard de la République à Angoulême selon les conditions ci-dessus mentionnées.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents à intervenir (bail, mise à disposition anticipée…).

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 octobre 2019**	**Affiché le :** **09 octobre 2019**